



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 13 décembre 2018

Objet de la délibération

OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE EN 2019

Le treize décembre deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Caroline BALSSA, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à Jean-François LE CORFF, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Frédéric TOUSSAINT à Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO à Philippe PERRONNO, Serge GERBAUD à Fabrice LEBRETON, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN, Michaël BEAUBRUN à Pascal LE LIBOUX

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame BARJONET MOY Françoise** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2018.12.011

OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE EN 2019

Rapporteur : Pascal LE LIBOUX

Dans le cadre de la loi Macron du 6 août 2015, le Maire peut déroger au principe du repos dominical à raison de douze dimanches par an au lieu de cinq auparavant.

Pour ce faire, un arrêté municipal fixant la liste des dimanches pouvant être ouverts en 2019 doit être pris pour le 31 décembre 2018 après avis du Conseil Municipal et des organisations syndicales d'employeurs et de salariés.

Si le nombre de dimanches ouverts est supérieur à cinq, l'avis conforme de Lorient Agglomération doit être sollicité.

Seul le magasin LIDL à Hennebont a pour le moment sollicité cette dérogation.

Les organisations syndicales ont été consultées. Trois syndicats (CGT, FSU et CFDT) ont émis un avis défavorable et trois autres (MEDEF, CFE-CGC et CPME 56) un avis favorable sous réserve du respect des dispositions du Code du Travail.

Lorient Agglomération a organisé une concertation avec les organisations syndicales et avec les élus du territoire.

A cette occasion il est ressorti que les participants ne souhaitent pas aller au-delà de l'ouverture de 5 dimanches par an pour 2019 et préconisent que les communes s'organisent tout en recherchant la plus grande harmonisation sur le territoire.

Une nécessaire concertation entre villes proches comme Hennebont, Caudan, Lanester et Lorient est tout de même apparue.

Aussi il est proposé de permettre l'ouverture des commerces, CINQ dimanches en 2019 à savoir :

- Le 1^{er} dimanche des soldes d'hiver soit le 13 janvier 2019,
- Le 1^{er} dimanche des soldes d'été soit le 30 juin 2019,
- Les trois dimanches précédents Noël soit les 8, 15 et 22 décembre 2019.

Une évaluation de cette organisation sera réalisée par Lorient Agglomération fin 2019 pour établir un calendrier pluriannuel selon les retours d'expérience.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 26 novembre 2018,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 3 décembre 2018,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les dates d'ouverture proposées ci-dessus.
- **DONNE** un avis favorable pour permettre à Monsieur le Maire de prendre un arrêté fixant ces dates.

Délibération adoptée par 24 voix Pour et 7 voix Contre, 2 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU